

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 13 août 2024 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

Siège #1 - Valérie Giguière

Siège #2 - Quentin Kelhetter

Siège #3 - Robert Gendron

Siège #4 - Amélie Guay

Siège #5 - Joanne Costo

Siège #6 - Annie Demers

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Lisanne Poisson, adjointe administrative.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2024-08-230 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Approbation séance ordinaire du 9 juillet 2024
- 4 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
- **5 ADMINISTRATION**
 - **5.1** Politique web : Règles de conduite sur les réseaux sociaux (nétiquette)
 - **5.2** Projet virage numérique Archivage
 - **5.3** Programme de soutien au logement (OMH)

6 - GESTION FINANCIÈRE

- **6.1** Revenus Juillet 2024
- **6.2** Approbation des dépenses Autorisation de paiement
- 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - TRANSPORT

- **8.1** Réparation asphalte brisé rang Saint-Charles
- **8.2** Frais de compensation de balayage des chaussées 2025-2027
- **8.3** Autorisation de signature Entente PAFFSR (Réfection des trottoirs 132 et 265)
- **8.4** Nettoyage des accotements sur la 132 suite aux réponses du MTMD



8.5 - Balayage des mauvaises herbes

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts
- 9.2 Offre de services recommandée par la firme Otransit (Résolution #2024-03-88)
- 9.3 Étude de faisabilité Aqueduc rang Saint-Joseph

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 10.1 Rapport de permis émis en juillet 2024
- **10.2** Projet de règlement #200-2024 modifiant le règlement sur plan d'urbanisme #95-2012
 - **10.2.1** Avis de motion
 - 10.2.2 Adoption du projet de règlement
- 10.3 Projet de règlement #201-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012
 - **10.3.1** Avis de motion
 - 10.3.2 Adoption du projet de règlement
- 10.4 Autorisations relatives au PIIA /Travaux au 385, route Marie-Victorin

11 - LÉGISLATION

12 - LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Location salle municipale
 - 12.1.1 Soirée dansante PAIS
 - 12.1.2 Danse country
 - 12.1.3 Marché des artisans
- 12.2 Fissures du terrain de tennis
- 12.3 Projet salle multifonctionnelle
 - 12.3.1 Supervision des travaux archéologique
 - 12.3.2 Honoraire professionnelle d'architecte
 - 12.3.3 Certificat de paiement 05 FM Construction
 - 12.3.4 Achat d'un compteur d'eau
 - 12.3.5 Travaux de câblage de télécommunication
 - 12.3.6 Offre de services Colonne extérieure

12.4 - Bibliothèque

- 13 QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)
- 15 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3 - PROCÈS-VERBAL

2024-08-231 3.1 - Approbation - séance ordinaire du 9 juillet 2024

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture;



IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet dernier.

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale, Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 13 août 2024 et répond aux questions des membres du conseil.

5 - ADMINISTRATION

2024-08-232

5.1 - Politique web : Règles de conduite sur les réseaux sociaux et site internet (nétiquette)

Considérant que la mise en place d'une politique claire concernant les règles de conduite sur les réseaux sociaux est essentielle pour préserver l'harmonie sur nos plateformes et permettre des échanges fructueux;

Considérant que cette politique n'a pas pour objectif de censurer les citoyennes et citoyens, mais plutôt de favoriser le dialogue et de prévenir les dérives;

Considérant que les comportements encouragés et à éviter sont spécifiquement définis pour assurer le respect des droits d'auteur, de la vie privée, de la protection des renseignements personnels, ainsi que des opinions fondées sur des faits vérifiés;

Considérant que des mesures seront prises en cas de non-respect de ces règles, incluant le masquage, la suppression et le signalement des commentaires non conformes, ainsi que le bannissement de leurs auteurs sans préavis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Joanne Costo ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Politique web : Règles de conduite sur les réseaux sociaux (nétiquette) soit adoptée selon les termes suivants :

Dans le but de préserver l'harmonie sur nos plateformes et de permettre des échanges fructueux, des règles de conduite ont été établies et elles doivent être respectées en tout temps. Notre objectif n'est pas de censurer les citoyennes et citoyens, mais uniquement de favoriser le dialogue et de prévenir les dérives.

COMPORTEMENTS À FAVORISER

Nous encourageons les citoyens et autres visiteurs à s'exprimer en faisant preuve de courtoisie, tant envers leurs concitoyennes et concitoyens qu'envers les employés municipaux et les élu(es). Les commentaires autorisés sont ceux qui respectent les droits d'auteur, la vie privée et la protection des renseignements personnels, ainsi que les opinions fondées sur des faits vérifiés.

COMPORTEMENTS À ÉVITER

Nous demandons aux citoyens et autres visiteurs de s'abstenir de tenir des propos violents, obscènes, diffamatoires, haineux, discriminatoires, frauduleux ou contenant de la désinformation.

Sont notamment interdits : les attaques et les insultes personnelles, les propos sexistes, racistes et âgistes, les commentaires inappropriés et récurrents sans lien



avec le sujet d'une publication, les propos grossiers, injurieux, violents ou susceptibles d'être perçus comme étant agressifs.

EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES

Nous nous réservons le droit de masquer, de supprimer et de signaler les commentaires non conformes à ces règles de bonne conduite et de bannir leurs auteurs sans préavis.

Les commentaires écrits en majuscules ou qui abusent d'émojis pouvant être interprétés comme des cris de colère, les insinuations qui portent atteinte à la réputation d'une personne et les images à connotation sexuelle sont aussi des exemples de commentaires contre lesquels nous agirons.

2024-08-233

5.2 - Projet virage numérique - Archivage

Considérant la résolution #2024-07-203;

Considérant le projet de virage numérique de la municipalité;

Considérant l'offre de services de la firme JUL Solutions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme JUL Solutions;

Et de prévoir les dépenses reliées au projet de virage numérique pour l'archivage des dossiers au montant total de 18 000 \$ taxes incluses (6 000 \$/année) dans le budget 2025-2027.

5.3 - Programme de soutien au logement (OMH)

Point à reporter à une séance ultérieure.

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - Revenus - Juillet 2024

Le montant total des revenus du mois précédent est de 19 353,24 \$.

2024-08-234

6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	23 792,46 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	62 118,25 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	86 585,15 \$
Total des dépenses :	<u>172 495,86 \$</u>



7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - TRANSPORT

8.1 - Réparation asphalte brisé rang Saint-Charles

Point à reporter à une séance ultérieure.

2024-08-235

8.2 - Frais de compensation de balayage des chaussées 2025-2027

Considérant que le ministère des Transports et Mobilité durable (MTMD) verse une compensation annuelle à la municipalité visant à l'entretien courant et préventif des routes locales et des ponts;

Considérant que cette compensation annuelle sera de 4 300 \$ pour les 3 prochaines années (2025 à 2027), soit une augmentation de 300 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De prendre en note le montant de 4 300 \$ par année pour la compensation de balayage des chaussées pour les années 2025 à 2027.

2024-08-236

8.3 - Autorisation de signature - Entente PAFFSR (Réfection des trottoirs 132 et 265)

Considérant le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025;

Considérant la confirmation d'aide financière reçue le 05 juin 2024 au montant maximal de 40 320 \$ pour le projet de réfection des trottoirs sur la 132 et la 12^e avenue (Route 265);

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser, M. Christian Baril, maire de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et Mme Hanta Rasami, directrice générale à signer la convention d'aide financière pour le programme PAFFSR.

8.4 - Nettoyage des accotements sur la 132 suite à la réponse du MTMD

La directrice générale fait un suivi au conseil :

Considérant la demande d'une citoyenne ayant pour objectif de demander au MTMD de nettoyer les accotements de la 132 pour maximiser la sécurité des cyclistes; Le MTMD déblaie seulement aux endroits où il y a des bordures de bétons et/ou trottoirs sur leurs routes;

Le ministère ne paie pas de frais de compensation pour ce genre de nettoyage.

8.5 - Balayage des mauvaises herbes

Point à reporter à une séance ultérieure.

9 - HYGIÈNE DU MILIEU



0.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de juillet 2024 est de 441 m³ (96 927 gallons impériaux).

2024-08-237

9.2 - Offre de services recommandée par la firme Otransit (Résolution #2024-03-88)

Considérant la résolution # 2024-03-088 octroyant la firme O Transit Inc. à faire l'analyse et le rapport de la station SP2;

Considérant la recommandation de cette firme suite à cette analyse d'ajuster les robinets pumpcheck avec le nouveau panneau de contrôle;

Considérant l'offre de services de la firme Servalve au montant total de 2 243,40 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter et de payer l'offre de services de la firme Servalve au montant total de 2 243,40 \$.

2024-08-238

9.3 - Étude de faisabilité - Aqueduc rang Saint-Joseph

Considérant le projet du branchement d'aqueduc du rang Saint-Joseph;

Considérant la recommandation de la firme d'ingénierie pour effectuer une étude de faisabilité du projet incluant les activités suivantes :

- Limites et caractéristiques du réseau, débit de consommation, pression disponible au point de raccordement
- Relevés topographiques sommaires du rang Saint-Joseph,
- Visite des lieux et inspections sommaires des infrastructures à reconstruire à la suite des travaux de conduites pour fin d'estimation;
- Estimation sommaire des coûts des travaux ;
- Rédaction d'une lettre rapport

Considérant l'offre de services reçue de la firme AtkinsRéalis au montant de 13 850 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme AtkinsRéalis au montant de 13 850 \$ plus les taxes applicables pour l'étude de faisabilité du projet de branchement d'aqueduc au rang Saint-Joseph, et ce conditionnel à l'acceptation d'entente de la municipalité de Saint-Pierre-Les-Becquets.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 - Rapport de permis émis en juillet 2024

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de juillet 2024 indique que 4 permis ont été délivrés pour un montant de 2 046 000 \$.



10.2 - Projet de règlement #200-2024 modifiant le règlement sur plan d'urbanisme #95-2012

2024-08-239

10.2.1 - Avis de motion

M. Quentin Kelhetter donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente par le règlement suivant :

Règlement #200-2024 modifiant le règlement sur plan d'urbanisme #95-2012 afin d'assurer la conformité au plan particulier d'urbanisme pour le secteur de la plage de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant que le projet de règlement est déposé le 13 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le présent projet de règlement portant le titre « #200-2024 modifiant le règlement sur plan d'urbanisme #95-2012 » afin d'assurer la conformité au plan particulier d'urbanisme pour le secteur de la plage de Deschaillons-sur-Saint-Laurent soit adopté.

2024-08-240

10.2.2 - Adoption du projet de règlement

Considérant que le règlement sur plan d'urbanisme #95-2012 est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que le secteur de la plage de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est un secteur d'intérêt pour la municipalité et sa communauté;

Considérant que la multitude de propriétaires dans le secteur, tant au niveau fédéral que provincial, en plus des propriétaires privées;

Considérant que les difficultés de gestion de la plage liées à l'achalandage grandissant;

Considérant que le potentiel de consolidation de ce pôle récréatif et touristique;

Considérant que le conseil municipal a adopté un règlement modifiant le plan d'urbanisme #95-2012 afin d'y inclure un plan particulier d'urbanisme (PPU);

Considérant que le conseil municipal doit adopter tout règlement de concordance dans les 90 jours suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le plan d'urbanisme conformément à l'article 110.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), soit un règlement qui est nécessaire pour assurer la conformité au PPU;

Considérant qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés le 13 août 2024 conformément au Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

Considérant que le projet de règlement sera soumis à une consultation publique le 5 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le projet de règlement #200-2024 modifiant le règlement sur plan d'urbanisme #95-

2012 afin d'assurer la conformité au plan particulier d'urbanisme pour le secteur de la plage de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

10.3 - Projet de règlement #201-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012

2024-08-241 10.3.1 - Avis de motion

Mme Valérie Giguière donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente le règlement suivant :

Règlement #201-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012 afin d'y inclure un plan particulier d'urbanisme pour le secteur de la plage de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant que le projet de règlement est déposé le 13 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le présent projet de règlement portant le titre « #201-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012 » afin d'y inclure un plan particulier d'urbanisme pour le secteur de la plage de Deschaillons-sur-Saint-Laurent soit adopté.

2024-08-242 10.3.2 - Adoption du projet de règlement

Considérant que le règlement de zonage #96-2012 est en vigueur depuis le 28 juin 2012:

Considérant que le secteur de la plage de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est un secteur d'intérêt pour la municipalité et sa communauté;

Considérant que la multitude de propriétaires dans le secteur, tant au niveau fédéral que provincial, en plus des propriétaires privées;

Considérant que les difficultés de gestion de la plage liées à l'achalandage grandissant;

Considérant que le potentiel de consolidation de ce pôle récréatif et touristique;

Considérant que le conseil municipal peut modifier le règlement sur le plan d'urbanisme #95-2012 afin d'y inclure un plan particulier d'urbanisme (PPU) conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

Considérant qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés le 13 août 2024 conformément au Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

Considérant que le projet de règlement sera soumis à une consultation publique le 5 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le projet de règlement #201-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012 afin



d'y inclure un plan particulier d'urbanisme pour le secteur de la plage de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

2024-08-243 10.4 - Autorisations relatives au PIIA /Travaux au 385 route Marie-Victorin

Considérant que le CCU a pris connaissance des esquisses, photos des lieux et des renseignements relatifs à la demande, déposée le 19 juin 2024;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone M-05;

Considérant que la présente demande est assujettie aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023;

Considérant qu'aux fins d'analyse de la présente demande, les critères définis à l'article #27 du règlement#188-2023 s'appliquent;

Considérant qu'à cet égard, l'agrandissement de la galerie en cour arrière pour fins d'aménager un deck d'accès à la piscine n'a pas pour effet de déséquilibrer la composition architecturale de la résidence et de plus, le projet n'aura qu'une visibilité très limitée à partir du chemin public;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable à la présente demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'autorisation pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

11 - LÉGISLATION

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Location salle municipale

2024-08-244 12.1.1 - Soirée dansante - PAIS

Considérant la demande du Projet d'Accueil et intégration solidaire (PAIS);

Considérant le plan d'action en immigration de la MRC de Bécancour en collaboration avec l'équipe du PAIS pour une soirée dansante et musique du monde et Québécoise;

Considérant la demande pour louer la salle municipale, et ce, de façon gratuite le 14 décembre prochain, de 18h à 23h;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la demande du Projet d'Accueil et intégration solidaire (PAIS) pour la location de la salle municipale gratuitement le 14 décembre prochain de 18h à 23h.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2024-08-245

12.1.2 - Danse country

Considérant les cours de danse country donnés chaque année à la salle municipale;

Considérant la demande de location gratuite de la salle;

Considérant que les dates choisies ne sont pas en conflit avec d'autres réservations et peuvent être modifiées en cas d'activités administratives de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la demande de location gratuite de la salle municipale pour la saison automnale 2024;

De mentionner aux responsables que certaines dates pourraient être modifiées en raison d'activités administratives de la municipalité;

Et d'offrir la salle multifonctionnelle lorsque celle-ci sera disponible.

2024-08-246

12.1.3 - Marché des artisans

Considérant la demande de location de la salle municipale pour le Marché des artisans de Deschaillons faite par la Coopérative artisanale de Deschaillons;

Considérant que le Marché des artisans aura lieu les 2 et 3 novembre prochains;

Considérant que la coopérative souhaite louer gratuitement la salle municipale du 31 octobre au 3 novembre pour la préparation et le déroulement du Marché;

Considérant que la salle municipale est disponible pour ces dates;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la demande de location gratuite de la salle municipale du 31 octobre au 3 novembre pour le Marché des artisans de Deschaillons;

Et d'offrir la nouvelle salle multifonctionnelle si celle-ci est disponible pour ces dates.

12.2 - Fissures du terrain de tennis

Point à reporter à une séance ultérieure.

12.3 - Projet salle multifonctionnelle/Église

2024-08-247

12.3.1 - Supervision des travaux archéologique

Considérant les travaux de réaménagement de notre église/salle multifonctionnelle;



Considérant la découverte des fondations de béton de l'ancienne église;

Considérant la recommandation du ministère de la Culture et des Communications d'engager un archéologue pour la supervision des travaux extérieurs;

Considérant l'offre de services reçue de la firme Patrimonia Archéologique d'un montant de 6 994,79 \$;

Considérant que ces travaux pourraient être admissibles aux demandes d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme Patrimonia Archéologie au montant de 6 994,79 \$ plus les taxes applicables pour la demande de permis archéologique, la supervision des travaux, l'analyse des données et la rédaction du rapport final;

D'autoriser le chargé de projet M. Saad Rekkal à signer tous les documents relatifs à cette offre de services.

2024-08-248 12.3.2 - Honoraire professionnelle d'architecte

Considérant les travaux de réaménagement intérieur et extérieur de notre église;

Considérant l'augmentation du temps requit pour effectuer les travaux de surveillance de chantier;

Considérant l'offre de services reçue de la firme BGA ARCHITECTES au montant estimatif de 10 000 \$ à 12 000 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme BGA ARCHITECTES au montant estimatif de 10 000 \$ à 12 000 \$ plus les taxes applicables pour l'inspection provisoire et finale et certificat correspondant, étude des dessins d'atelier, soutien de chantier, certificat de paiement et vérification du manuel du projet.

2024-08-249 12.3.3 - Certificat de paiement 05 FM Construction

Considérant l'octroi de réaménagement intérieur et extérieur de notre église à la firme « FM Construction »;

Considérant que la firme « BGA ARCHITECTES », mandatée en architecture, recommande le paiement de la cinquième facture, au montant de 363 474,40 \$ taxes incluses à l'entreprise « FM CONSTRUCTION »;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De payer le certificat de paiement 05 au montant de 363 474,40 \$ taxes incluses à l'entreprise « FM CONSTRUCTION » pour les travaux de réaménagement intérieur et réfection extérieure de notre église.

2024-08-250 12.3.4 - Achat d'un compteur d'eau

Considérant les travaux de réaménagement intérieur et extérieur de notre église;

Considérant que le besoin d'installer un nouveau compteur d'eau;

Considérant l'offre de services reçu de la firme Lecomte pour un montant estimatif de 1 009,30 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme LECOMTE au montant estimatif de 1 009,30 \$ plus les taxes applicables pour l'achat du compteur de l'église.

2024-08-251 12.3.5 - Travaux de câblage de télécommunication

Considérant les travaux de réaménagement intérieur et extérieur de l'église;

Considérant les travaux de câblage (7 prises), la programmation des équipements WIFI ainsi que l'installation du routeur, de la borne de recharge et le raccordement extérieur;

Considérant l'offre de services reçue de la firme SOGETEL d'un montant de 1962,16 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme SOGETEL au montant de 1962,16 \$ plus les taxes applicables pour les travaux de câblage (7 prises), la programmation des équipements WIFI ainsi que l'installation du routeur, de la borne de recharge et le raccordement extérieur.

2024-08-252 12.3.6 - Offre de services - Colonne extérieure

Considérant les travaux de réaménagement intérieur et extérieur de notre église;

Considérant que la colonne extérieure et quelques poutres sont en mauvais état;

Considérant l'offre de services reçue de la firme FM CONSTRUCTION au montant de 196 894, 92 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme FM CONSTRUCTION au montant maximal de 196 894,92 \$ plus les taxes applicables pour le changement des poutres et la colonne extérieure conditionnel à une surveillance en régie contrôlée par les inspecteurs municipaux et sous la supervision de l'architecte de la firme BGA Architectes.

12.4 – Bibliothèque

- Statistiques
- Animations/Activités
- Collaboration avec le Marché





- Traverse de piétons
- Pumptrack (Pistes à rouleaux)
- Plantation d'arbres/Naissance

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

- Terrains nouveau développement (nuisance)
- Panneaux de signalisations
- Rang Saint-Charles Est (pancarte brisée)
- Règlement de zonage
- Réparation des trottoirs
- Mauvaises herbes
- Vitesse/tracteurs
- Club de VTT/4-roues
- Sécurité passerelle
- Servitude de passage/Entente avec propriétaires

2024-08-258 15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 21h15.

Hanta Rasami

Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril

Maire